

# Guide de mesures de protection contre la COVID-19 pour les locataires en gestion autonome de la Colonie de Ravoire



## Camp Plein Soleil

Ce guide de mesures de protection (version 9) est valable à partir du 20 décembre 2021 jusqu'à sa révocation.

Il sera adapté selon les modifications des mesures sanitaires recommandées par le Conseil Fédéral.

Basé sur le plan de protection modèle de la Confédération et sur le modèle développé par Groups AG pour les hébergements de groupes en Suisse (version 5 du 20.12.2021)

La Colonie est membre de Groups AG.



## Principes de base

Selon la modification de l'Ordonnance COVID "Situation particulière" du 28 octobre 2020, tous les établissements d'hébergement en Suisse sont tenus d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de protection. L'annexe de l'ordonnance et les modifications du 28 octobre 2020 précisent ce qu'un plan de protection doit couvrir. Ce modèle tient compte de ces règles de base et les applique pour une utilisation dans les hébergements collectifs.

À compter du 29 octobre 2020, les logements de groupe sont également considérés comme des établissements publics. Les manifestations dans les établissements publics sont définies dans [l'Ordonnance COVID-19 situation particulière](#).

### Coronavirus: le Conseil fédéral renforce les mesures

17.12.2021

**A partir du 20 décembre dans toute la Suisse:**

**Application renforcée du certificat à l'intérieur**  
 Culture, loisirs, sport, restaurants, événements




→

2G



ou facultatif

2G+

Là où on ne peut ni porter un masque ni consommer assis (p. ex. discos, piscines, bars, sport intensif, musique à vent)


→

2G+

A l'extérieur: événements de plus de 300 personnes


→

3G

3G Personnes vaccinées, guéries ou testées

2G Personnes vaccinées ou guéries

2G+ Personnes vaccinées/guéries dans les 4 derniers mois ou vaccinées/guéries qui présentent un test négatif

 Consommation assis

**Réunions de famille et entre amis**



10

Max. 10 personnes dès 1 personne non vaccinée ou non guérie

**Masque obligatoire au secondaire II**



30

A l'intérieur: max. 30 personnes (2G)

50

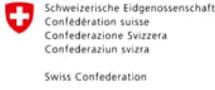
A l'extérieur: max. 50 personnes

**Télétravail obligatoire**



Si impossible: masque obligatoire dans les locaux partagés

Plusieurs cantons ont fixé des règles plus strictes



Schweizerische Eidgenossenschaft  
 Confédération suisse  
 Confederazione Svizzera  
 Confederaziun svizra  
 Swiss Confederation



Réduire les contacts



Aérer régulièrement

Se faire vacciner

Les règles de base de la Confédération suivantes sont à appliquer :

1. Les règles d'hygiène
2. **Le certificat COVID 2G (vaccinés ou guéris) est obligatoire pour tous dès 16 ans.**
3. **Le port du masque est obligatoire à l'intérieur pour toute personne dès 12 ans** sauf à table (obligation de consommer assis) et pour dormir.
  - Là où le masque ne peut pas être porté, comme lors des **répétitions de fanfare ou de chorale**, ou là où il n'est pas possible de consommer en position assise, comme dans les discothèques et les bars (fête d'anniversaire, mariage, etc.), **seules les personnes vaccinées et guéries, qui peuvent en outre présenter un résultat de test négatif (2G+), sont admises (obligation d'être testé)**. Les personnes dont la vaccination, la vaccination de rappel ou la guérison datent de moins de quatre mois sont exemptées de cette obligation de dépistage.
4. **Il n'y a pas de restriction de capacité.**

Les hébergements de groupe en gestion autonome sont officiellement remis aux locataires (responsable du groupe/partie contractuelle) lors d'une remise des locaux. Pendant la période de location, de la remise des clés à la restitution des clés, le locataire est responsable du respect des règles découlant de l'«Ordonnance COVID "Situation particulière"» de la Confédération. C'est pourquoi le plan de protection pour les hébergements de groupe est accompagné d'un guide pour les locataires d'hébergements collectifs. L'exploitant du logement est responsable de la mise en œuvre du plan de protection. **Le locataire est tenu de suivre les directives du guide.**

Le plan de protection pour l'hébergement en gestion autonome sous COVID-19 de la Colonie de Ravoire ci-après décrit les exigences auxquelles doit satisfaire notre logement de groupe qui peut reprendre son activité conformément à l'Ordonnance 2 COVID-19. Ces directives s'adressent à la direction de la Colonie. Elles permettent de fixer les mesures de protection internes à appliquer avec la participation de nos collaborateurs (concierge, bénévoles, membres du comité, etc.) dans le cadre de l'hébergement sans prestation culinaire.

### Logement de groupe concerné

Nom de l'hébergement de groupe	Adresse
 Camps Plein Soleil	Colonie de Ravoire Rte de la Colonie 2 1928 Ravoire  <a href="http://www.camp-pleinsoleil.ch">www.camp-pleinsoleil.ch</a> Tel. 079 302 11 87  Responsable : Guillaume Bonvin Président Tel. 079 385 44 42

## 1. Hygiène des mains et port du masque obligatoire

Toutes les personnes dans l'établissement se nettoient régulièrement les mains.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces intérieurs	Sauf pendant les repas (consommation à table est assise) et pour dormir.
		Éviter tout contact physique inutile (par exemple, serrer la main)
		Couvrir les blessures aux doigts ou porter des gants de protection.
	Toutes les personnes se lavent régulièrement les mains avec de l'eau et du savon. S'il en manque, un désinfectant pour les mains est nécessaire.	<input type="checkbox"/> apporté par le groupe <input type="checkbox"/> fourni par le logement de groupe: - le savon - désinfectant pour les mains à disposition à chaque étage. <b>Une bouteille de désinfectant par participant-e est recommandée et relève de la responsabilité des locataires.</b>
	Éviter le plus possible de toucher les objets et les surfaces.	Si possible, laissez les portes ouvertes pour éviter de les toucher.

## 2. Obligation de fournir la preuve des certificats COVID 2G et si besoin 2G+

**Les certificats COVID 2G sont obligatoires pour l'utilisation appropriée des logements de groupe (avec cuisine et réfectoire) pour chaque participant à partir de 16 ans.**

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Pour tous les événements	L'organisateur/le responsable du groupe vérifie les certificats COVID de tous les participant-e-s avant leur arrivée à la Colonie et confirme leur intégralité et leur validité en signant les directives lors de la remise de la maison.  Si la durée de validité des certificats COVID n'est pas suffisante pour la durée du séjour (manifestation 2G+), l'organisateur est responsable de la prolongation des certificats (renouvellement des tests) ou du départ en temps voulu des personnes concernées (fin de l'activité).
	Là où le masque ne peut pas être porté, comme lors des répétitions de fanfare, chorale, ou là où il n'est pas possible de consommer en position assise (fêtes d'anniversaire, etc.).	Seules les personnes vaccinées et guéries, qui peuvent en outre présenter un résultat de test négatif (2G+), sont admises. Les personnes dont la vaccination, la vaccination de rappel ou la guérison datent de moins de quatre mois sont exemptées de cette obligation de dépistage.

### 3. Remise des lieux

Remise des lieux de l'hébergement de groupe

	<b>Critères</b>	<b>Norme pour la mise en œuvre</b>
	Le locataire doit prendre rendez-vous avec l'hébergeur avant son arrivée.	Le locataire convient avec l'hébergeur du nombre définitif de participants et de l'heure exacte d'arrivée.
		La remise des lieux et l'instruction ont lieu entre les employés de l'hébergement de groupe et une ou deux personnes de l'équipe des responsables du groupe (locataires) qui sont autorisées à signer. Les participants attendent à l'extérieur ou arrivent plus tard.

### 4. Nettoyage

Le logement est remis au locataire entièrement nettoyé conformément au plan de protection. Pendant le séjour, le locataire est responsable du nettoyage.

	<b>Critères</b>	<b>Norme pour la mise en œuvre</b>
	Les surfaces et les objets sont nettoyés régulièrement, au moins une fois par jour.	Les surfaces, les objets quotidiens (clés, poignées de porte, cadres de porte, boutons d'ascenseur, interrupteurs d'éclairage, robinets, poignées de fenêtre, machines de cuisine, télécommandes) sont nettoyés, au moins une fois par jour avec un produit de nettoyage adéquat et sont remis à sec.
	Laver la vaisselle au lave-vaisselle après chaque utilisation	La vaisselle, les verres et les couverts sont nettoyés au lave-vaisselle.
	Manipulation sûre des déchets	Les poubelles de la maison seront vidées par le locataire au moins une fois par jour et déposées dans un conteneur fermé devant la maison (molok).
	Éviter tout contact avec des déchets potentiellement infectieux.	Éviter de toucher aux déchets. Utiliser toujours des aides (balai, pelle).
		Porter des gants jetables lors de la manipulation des déchets et les éliminer immédiatement après usage.
	Assurer un échange régulier d'air	Le locataire doit assurer un échange d'air régulier et suffisant dans toutes les pièces. Règle générale : aérer 4 fois par jour pendant environ 10 minutes.
	Literie mise à disposition	Si la literie est mise à disposition, celle-ci est disponible directement dans les chambres signalées comme occupées en début de séjour. Elle sera retirée à la suite du séjour et déposée sur chaque étage dans les bacs à disposition. Chacun est responsable de sa literie.
	Chiffons de nettoyage jetables ou changement quotidien des chiffons de nettoyage.	Si possible, utiliser des chiffons jetables et les jeter correctement ou changer les chiffons de nettoyage quotidiennement et les laver à au moins 60 degrés.

## 5. Personnes atteintes du COVID-19

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Protection contre l'infection	En cas de symptômes, les personnes malades sont testées.  D'autres mesures seront prises sur instruction des services médicaux cantonaux.

## 6. Information

Le loueur (ou son adjoint, tel que le concierge) informe le locataire (partenaire contractuel/responsable principal) en détail des exigences fédérales lors de la réservation, avant l'arrivée et lors de la remise du logement.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Information des groupes	L'affiche de l'OFSP "Nouveau coronavirus : voici comment nous protéger" est affichée dans la zone d'entrée et dans toutes les salles principales. Il ne faut pas les enlever.
		Le locataire reçoit <input checked="" type="checkbox"/> Guide <input checked="" type="checkbox"/> Liste des chambres <input checked="" type="checkbox"/> Liste de matériel avant le séjour (si possible 14 jours avant).
		Le locataire doit remettre un exemplaire signé du guide et une liste de chambres remplie au loueur à son arrivée.  Les listes de chambres remplies sont remises aux autorités en cas d'infection afin de faciliter le traçage des chaînes d'infection. Les données seront entièrement détruites dans les 14 jours suivant le départ (sauf pour les documents contractuels).
	Rendez-vous pour la remise des locaux	Le groupe prend un rendez-vous à l'avance pour la remise des locaux.

## 7. Management

Le locataire (responsable principal) est chargé de la vérification des Certificats COVID 2G ou si nécessaire 2G+ et de l'instruction de toute son équipe et de tous les participants de son groupe.

	<b>Critères</b>	<b>Norme pour la mise en œuvre</b>
	Vérification des certificats COVID 2G ou si nécessaire 2G+ des participants et organisation éventuelle de tests pendant le séjour afin de maintenir la validité des certificats COVID.	Voir le point 2 !  Veuillez noter que les capacités de test dans la destination du voyage sont limitées et doivent donc être clarifiées et réservées par l'organisateur (le locataire) avant l'arrivée.
	Instruction de l'équipe des responsables de groupe	Formation de l'équipe des responsables sur les mesures d'hygiène, la manipulation des matériaux de protection et le contact sûr avec les participant-e-s
	Organisation de l'équipe de responsables	Travailler toujours dans les mêmes équipes pour éviter les mélanges.
	Assurer les stocks	<input type="checkbox"/> Savon pour les mains (fourni par la Colonie) <input type="checkbox"/> Serviettes jetables (fournies par la Colonie) <input checked="" type="checkbox"/> Désinfectant (fournis en partie par la Colonie) <input type="checkbox"/> Produits de nettoyage (fournis par la Colonie) <input type="checkbox"/> Torchons (fournis par la Colonie) <input checked="" type="checkbox"/> Gants jetables (à charge du locataire) <input checked="" type="checkbox"/> Masques de protection (à charge du locataire)
	Information des participant-e-s et contrôle de la conformité	Le locataire doit informer tous les participant-e-s des mesures comportementales et contrôler régulièrement leur mise en œuvre.

## 8. Autres mesures de protection

	<b>Critères</b>	<b>Norme pour la mise en œuvre</b>
	Droit de domicile	Le locataire est conscient que le propriétaire peut faire usage de son droit de domicile si les mesures de protection prescrites par la Loi ne sont pas respectées par le locataire et son groupe. Un avertissement verbal sera donné, en cas de récidive, l'expulsion du groupe sera effectuée.

## Annexes

### Annexes

Liste de chambres avec le détail de l'occupation maximale (nombre de personnes)

Liste de matériel pour les locataires

## Conclusion

Ce document a été remis et expliqué à chaque membre de l'équipe de responsables du groupe :

Oui  Non

**Tous les participants du groupe disposent  
d'un certificat COVID 2G ou 2G+ valide:**

Oui  Non

**Personne responsable de la mise en œuvre et des contrôles réguliers:**

Nom et prénom en lettre imprimés: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Lieu, date: \_\_\_\_\_

## Liste de matériel selon le guide des mesures de protection COVID

Nous demandons à nos locataires d'apporter le matériel suivant en quantité suffisante :

- Guide des mesures de protection COVID (légalement signé)
- Liste de chambres avec les noms et prénoms de tous les participant-e-s et de l'équipe des responsables
- Masques de protection
- Certificats COVID 2G ou 2G+ valides pour tous les participants
- Linge de lit propre : au moins un drap et la taille d'oreiller  
(le sac de couchage seul ne suffit pas)
- Produits de nettoyage
- Désinfectant pour les mains (uniquement les bouteilles individuelles).
- Serviettes jetables
- Chiffons de nettoyage (jetables) pour les tables.
- Gants jetables
- Sacs à ordures sont disponibles à la Colonie et facturés
- Papier toilette

## Liste de chambres de l'hébergement de groupe :

---

**Veillez renvoyer cette liste de chambres entièrement remplie au plus tard le**



\_\_\_\_\_ (date) à:

Adresse de retour : [info@camp-pleinsoleil.ch](mailto:info@camp-pleinsoleil.ch)

---

---

---

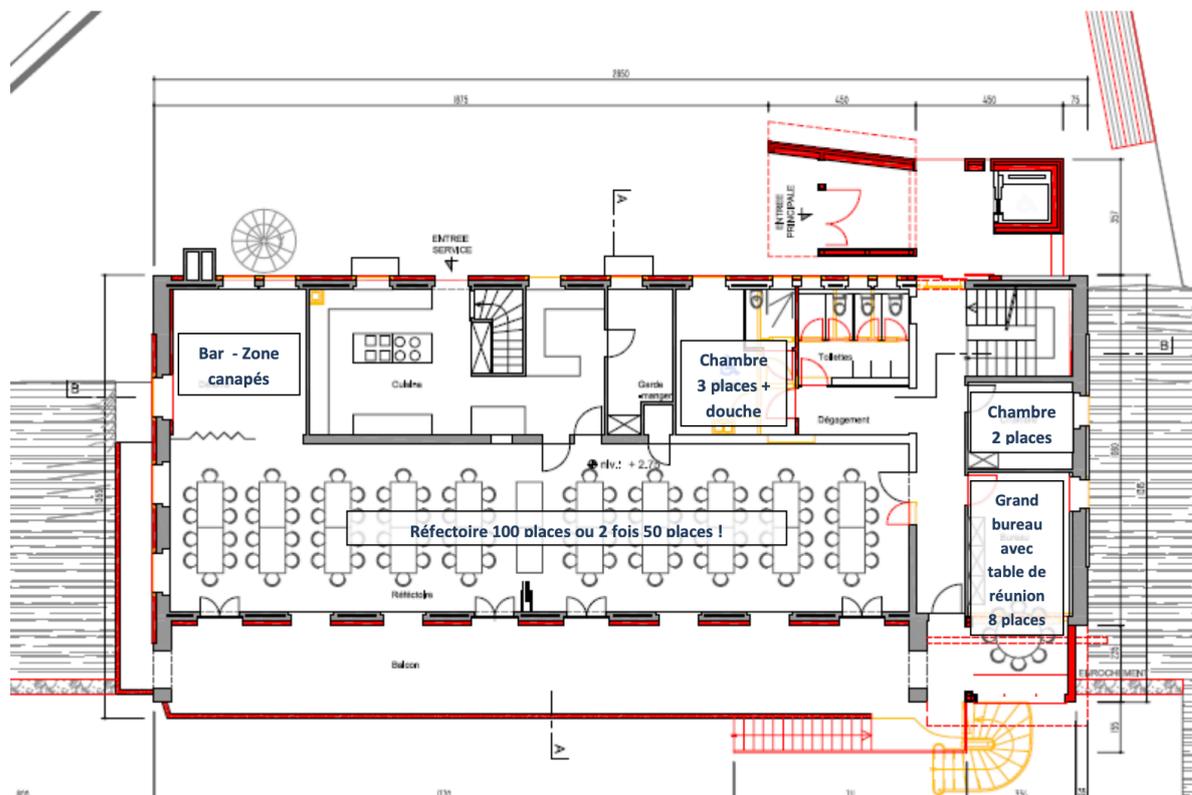
Pour toutes les manifestations :

En tant que locataire, vous devez veiller à ce que les membres de votre groupe soient déjà familiarisés avec cette disposition des chambres à leur arrivée. C'est la seule façon d'assurer une occupation ordonnée des locaux tout en respectant les distances.

**Rez-de-chaussée**

1 Chambre 1 à 1 lit à étage, soit 2 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		

2 Chambre 2 à 1 lit à étage et 1 lit, soit 3 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		



### 1er étage

<b>1</b>		
<b>Chambre 1 à 2 lits à étage, soit 4 places</b>		
<b>Lit</b>	<b>Nom / prénom</b>	<b>Fonction Participant/e (P) Responsable (R)</b>
1		
2		
3		
4		

<b>2</b>		
<b>Chambre 2 à 3 lits à étage, soit 6 places</b>		
<b>Lit</b>	<b>Nom / prénom</b>	<b>Fonction Participant/e (P) Responsable (R)</b>
1		
2		
3		
4		
5		
6		

<b>3</b>		
<b>Chambre 3 à 2 lits à étage, soit 4 places</b>		
<b>Lit</b>	<b>Nom / prénom</b>	<b>Fonction Participant/e (P) Responsable (R)</b>
1		
2		
3		
4		

<b>4</b>		
<b>Chambre 4 à 2 lits à étage, soit 4 places</b>		

<b>Lit</b>	<b>Nom / prénom</b>	<b>Fonction Participant/e (P) Responsable (R)</b>
1		
2		
3		
4		

<b>5 Chambre 5 à 2 lits à étage, soit 4 places</b>		
<b>Lit</b>	<b>Nom / prénom</b>	<b>Fonction Participant/e (P) Responsable (R)</b>
1		
2		
3		
4		

<b>6 Chambre 6 à 2 lits à étage, soit 4 places</b>		
<b>Lit</b>	<b>Nom / prénom</b>	<b>Fonction Participant/e (P) Responsable (R)</b>
1		
2		
3		
4		

<b>7 Chambre 7 à 2 lits à étage, soit 4 places</b>		
<b>Lit</b>	<b>Nom / prénom</b>	<b>Fonction Participant/e (P) Responsable (R)</b>
1		
2		
3		
4		

<b>8 Dortoir à 8 lits à étage, soit 16 places</b>		

Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		

<b>9</b> Chambre 9 à 1 lit à étage, soit 2 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		

<b>10</b> Chambre 10 à 1 lit à étage, soit 2 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		



## 2e étage

<b>1</b>		
<b>Chambre 1 à 2 lits à étage, soit 4 places</b>		
<b>Lit</b>	<b>Nom / prénom</b>	<b>Fonction Participant/e (P) Responsable (R)</b>
1		
2		
3		
4		

<b>2</b>		
<b>Chambre 2 à 3 lits à étage, soit 6 places</b>		
<b>Lit</b>	<b>Nom / prénom</b>	<b>Fonction Participant/e (P) Responsable (R)</b>
1		
2		
3		
4		
5		
6		

<b>3</b>		
<b>Chambre 3 à 2 lits à étage, soit 4 places</b>		
<b>Lit</b>	<b>Nom / prénom</b>	<b>Fonction Participant/e (P) Responsable (R)</b>
1		
2		
3		
4		

<b>4</b>		
<b>Chambre 4 à 2 lits à étage, soit 4 places</b>		

<b>Lit</b>	<b>Nom / prénom</b>	<b>Fonction Participant/e (P) Responsable (R)</b>
1		
2		
3		
4		

<b>5 Chambre 5 à 2 lits à étage, soit 4 places</b>		
<b>Lit</b>	<b>Nom / prénom</b>	<b>Fonction Participant/e (P) Responsable (R)</b>
1		
2		
3		
4		

<b>6 Chambre 6 à 2 lits à étage, soit 4 places</b>		
<b>Lit</b>	<b>Nom / prénom</b>	<b>Fonction Participant/e (P) Responsable (R)</b>
1		
2		
3		
4		

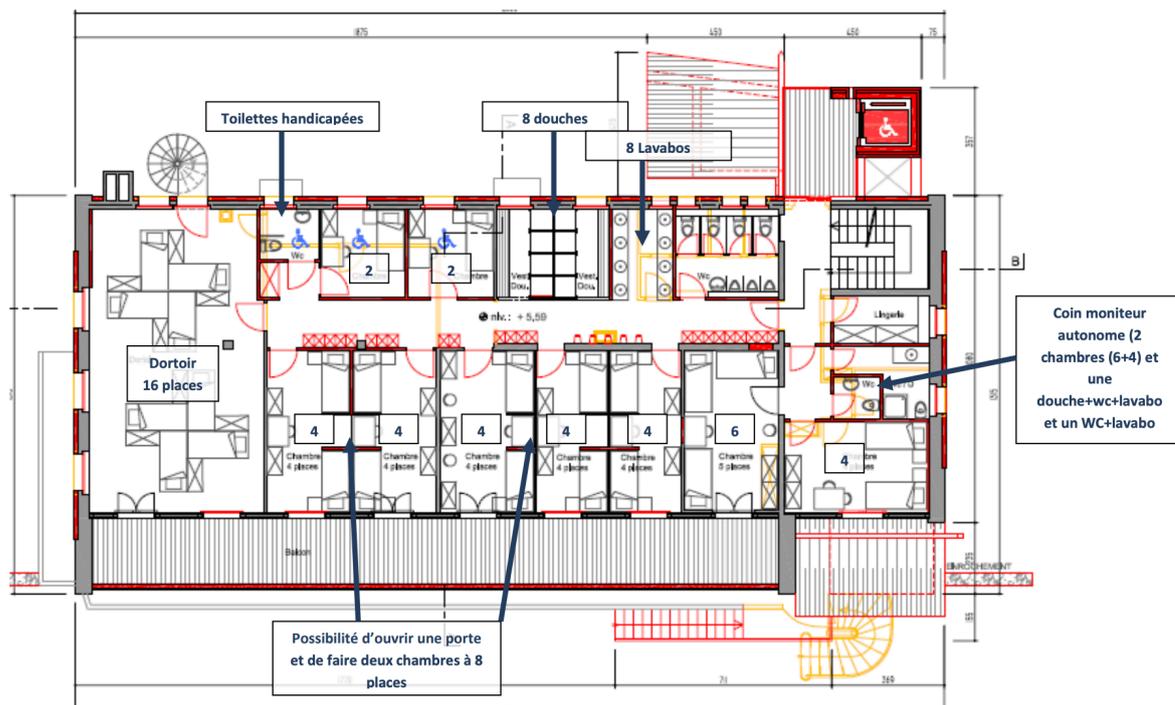
<b>7 Chambre 7 à 2 lits à étage, soit 4 places</b>		
<b>Lit</b>	<b>Nom / prénom</b>	<b>Fonction Participant/e (P) Responsable (R)</b>
1		
2		
3		
4		

<b>8 Dortoir à 8 lits à étage, soit 16 places</b>		

Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		

<b>9</b> Chambre 9 à 1 lit à étage, soit 2 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		

<b>10</b> Chambre 10 à 1 lit à étage, soit 2 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		



Lieu, date: \_\_\_\_\_

Signature du responsable du groupe : \_\_\_\_\_